



Application de pesticides pour contrôler une espèce végétale en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide

Si vous souhaitez remplir le formulaire de façon interactive, vous devez l'enregistrer sur votre poste.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS CORRESPONDANT À CHAQUE SECTION DU FORMULAIRE.

Toutes les informations recueillies seront traitées de manière confidentielle. Ne pas inscrire de renseignements personnels dans les champs de texte autres que ceux des sections 2 à 4.

Avis préalable aux travaux

1 Programme ou plan d'intervention

Nom du programme ou du plan d'intervention

Nom du concepteur

2 Responsable des travaux

Nom

Numéro

Rue

App., bureau

Municipalité

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Courriel

3 Personne chargée de fournir des renseignements

Les coordonnées de la personne sont identiques à celles qui ont été inscrites à la section 2.

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Téléphone cellulaire

Courriel

4 Titulaire de permis

Nom

Numéro de permis

40

5 Espèce végétale à contrôler

Espèce

Sous-espèce

Fins non agricoles

Fins agricoles

6 Interventions prévues

Description et analyse des interventions possibles

Description des interventions prévues

7 Travaux d'application de pesticides projetés

Nom du pesticide

Numéro d'homologation

1
2
3
4
5

Quantité
(unités)

Dosage
(unités)

Nombre
d'applications

Équipement

1
2
3
4
5

Dates projetées des travaux

OU

Intervalle de dates

Superficie totale

Unités

1
2
3
4
5

DU

AU

DU

AU

DU

AU

DU

AU

DU

AU

8 Mesures d'élimination des résidus de végétaux traités

Ne s'applique pas

9 Programme de végétalisation prévu

Ne s'applique pas dans le cas où les travaux seront réalisés à des fins agricoles

10 Mesures d'information

Mesures d'information du public

Ne s'applique pas

Mesures d'information des riverains concernés

Ne s'applique pas

11 Documents à joindre à l'avis préalable

Cartographie à une échelle minimale de 1 : 10 000 délimitant les zones d'application des pesticides, la limite du littoral, la bordure des milieux humides et les populations des espèces végétales visées par les travaux

Copie de l'étiquette de chaque pesticide à appliquer

12 Déclaration

OUI NON

Je déclare que les pesticides seront appliqués dans la partie exondée du lieu visé.

Je déclare que le responsable des travaux produira, à l'intérieur d'un délai de deux mois suivant la fin des travaux, un rapport de réalisation des travaux et qu'il le conservera pendant cinq ans.

13 Signature du responsable des travaux

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis dans les sections 1 à 12 sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

14 Autorisation relative aux renseignements personnels

Par la présente, je reconnais :

Que la Direction régionale concernée du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé le Ministère) doit recueillir les renseignements personnels demandés aux présentes afin de traiter cet avis préalable à l'application de pesticides pour contrôler une espèce végétale en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide;

Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication, de transmission d'informations recueillies ou de documents, le cas échéant, à même le formulaire;

Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

Que j'autorise la Direction régionale concernée à communiquer avec moi suivant les coordonnées déclarées aux présentes;

Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès de la Direction régionale concernée;

Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un autre secteur au sein du Ministère, mais ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;

Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une conservation et une transmission sécuritaire de mes renseignements;

Qu'en tout temps, j'ai le droit d'avoir accès aux renseignements fournis à la Direction régionale concernée et d'en obtenir la rectification;

Que mes renseignements ne seront conservés que sur une période de 5 ans et seront détruits après cette période.

En apposant ma signature, j'accepte les conditions ci-dessus décrites.



Date (AAAA-MM-JJ)

Les renseignements personnels visés par la présente autorisation sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Application de pesticides pour contrôler une espèce végétale en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide

Rapport de réalisation des travaux

15 Titulaire de permis

Le nom du titulaire de permis qui a exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis sont identiques à ceux inscrits à la section 4.

Nom

Numéro de permis

40

16 Interventions réalisées

Les interventions réalisées, soit les applications de pesticides et les autres méthodes de contrôle, sont identiques à celles inscrites à la section 6.

17 Travaux d'application de pesticides réalisés

Les travaux réalisés sont identiques à ceux inscrits à la section 7.

Nom du pesticide

Numéro d'homologation

1
2
3
4
5

Quantité
(unités)

Dosage
(unités)

Nombre
d'applications

Équipement

1
2
3
4
5

Dates des travaux

1
2
3
4
5

18 Programme de végétalisation réalisé

Ne s'applique pas étant donné que les travaux ont été réalisés à des fins agricoles

Ne s'applique pas étant donné qu'aucune modification n'a été apportée au programme de végétalisation décrit à la section 9

19 Résultats obtenus

20 Document à joindre au rapport de réalisation

Cartographie à une échelle minimale de 1 : 10 000 délimitant les zones d'application de chaque pesticide mentionné à la section 17

21 Signature du responsable des travaux

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis dans les sections 15 à 20 sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

Instructions

Avis préalable aux travaux

Les **sections 1 à 13** du formulaire sont fournies aux fins d'application de l'article 29.1 ou 30.1 et de l'article 30.2 du [Code de gestion des pesticides](#).

Le responsable des travaux de contrôle des végétaux doit, au moins 21 jours avant l'application d'un pesticide en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, transmettre un avis à la direction régionale du Ministère sur le territoire de laquelle auront lieu les travaux et à la municipalité locale concernée ou, s'il s'agit d'un territoire non organisé, à la municipalité régionale de comté concernée.

La transmission des **pages 1 à 4** du présent formulaire dûment rempli, accompagné des documents exigés, répond à cette exigence. Expédiez-les par la poste au [bureau du Ministère](#) de la région où auront lieu les travaux.

Pour en savoir plus en ce qui concerne les conditions à respecter pour contrôler une espèce végétale visée, veuillez consulter la note explicative associée à l'article 29.1 ou 30.1 et celle associée à l'article 30.2 du [Guide de référence du Code de gestion des pesticides](#).

Rapport de réalisation des travaux

Les **sections 15 à 21** du formulaire sont fournies aux fins d'application de l'article 30.3 du [Code de gestion des pesticides](#).

Le responsable des travaux de contrôle des végétaux doit produire un rapport sur la réalisation de ceux-ci, à l'intérieur d'un délai de deux mois suivant la fin des travaux d'application des pesticides. Il doit en transmettre une copie à toute personne autorisée par le ministre qui en fait la demande.

La conservation des **pages 1 à 7** du présent formulaire dûment rempli, accompagné du document exigé, pour une période de cinq ans à compter de la date de réalisation des travaux, répond à cette exigence.

Pour en savoir plus en ce qui concerne le rapport de réalisation des travaux, veuillez consulter la note explicative associée à l'article 30.3 du [Guide de référence du Code de gestion des pesticides](#).

1 Programme ou plan d'intervention

Le contrôle des végétaux doit être réalisé dans le cadre d'un programme ou d'un plan d'intervention structuré conçu par :

- un [ministère ou un organisme fédéral](#);
- un [ministère ou un organisme provincial](#);
- une municipalité ou un autre territoire mentionné dans le [Répertoire des municipalités](#).

Inscrivez le nom du programme ou du plan d'intervention ainsi que celui de son concepteur.

2 Responsable des travaux

Le responsable des travaux conçoit le cadre d'intervention (par exemple, une municipalité) ou est l'organisme mandaté pour le mettre en œuvre ou pour coordonner les travaux.

Inscrivez son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse courriel.

3 Personne chargée de fournir des renseignements

Si les coordonnées sont identiques à celles qui sont inscrites à la section 2, cochez la case. Sinon, inscrivez le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne chargée de fournir des renseignements sur les travaux.

4 Titulaire de permis

Inscrivez le nom du titulaire de permis qui réalisera les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis.

5 Espèce végétale à contrôler

- Les espèces végétales pouvant être contrôlées à des fins non agricoles sont mentionnées à l'article 29.1 du [Code de gestion des pesticides](#). Choisissez l'espèce végétale à contrôler parmi celles qui sont indiquées et, le cas échéant, inscrivez la sous-espèce.
- Celles pouvant être contrôlées à des fins agricoles sont mentionnées dans la catégorie 1 de l'[Arrêté de 2016 sur les graines de mauvaises herbes](#). Inscrivez l'espèce végétale et, le cas échéant, la sous-espèce à contrôler.

6 Interventions prévues

Décrivez l'ensemble des interventions possibles pour contrôler l'espèce végétale visée, notamment les méthodes dites « alternatives » (arrachage manuel, fauche, tonte, bâchage, coupe d'ombelles, herbicides ou autres), et détaillez les caractéristiques du territoire qui influenceront le choix des interventions (accessibilité, dénivellation, texture du sol ou autres).

Décrivez les interventions prévues, soit les applications de pesticides et les autres méthodes choisies, à la lumière de l'analyse précédente.

7 Travaux d'application de pesticides projetés

Inscrivez le nom et le numéro d'homologation de chaque pesticide qui sera appliqué. Fournissez une liste si nécessaire.

Pour chaque pesticide, inscrivez la quantité (en indiquant les unités), le dosage (en précisant les unités) et le nombre prévu d'applications. Choisissez le type d'équipement qui sera utilisé parmi ceux qui sont indiqués.

Indiquez le plus précisément possible les dates projetées des applications, ou un intervalle de dates si vous ne connaissez pas les dates précises, et la superficie totale du territoire (en mètres carrés ou en hectares) sur lequel chaque pesticide sera appliqué.

8 Mesures d'élimination des résidus de végétaux traités

Si les résidus seront laissés sur place, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas ramassés, ni déplacés, ni mis en tas, cochez la case « Ne s'applique pas ». Sinon, décrivez les mesures d'élimination des résidus prévues, telles que l'enfouissement.

9 Programme de végétalisation prévu

Dans le cas où les travaux seront réalisés à des fins agricoles, cochez la case « Ne s'applique pas ».

Dans le cas où les travaux seront réalisés à des fins non agricoles, décrivez le programme de végétalisation à mettre en place pour limiter les risques de réinfestation. Celui-ci doit détailler la planification de l'instauration de la bande riveraine, notamment les zones à végétaliser, le choix des végétaux en fonction des caractéristiques du site et les dates de plantation ou d'ensemencement. Pour en savoir plus, veuillez consulter le guide [Végétalisation de la bande riveraine](#).

10 Mesures d'information

Dans le cas où les travaux seront réalisés dans un lieu accessible au public, décrivez les mesures prévues pour informer le public. Dans les autres cas, cochez la case « Ne s'applique pas ».

Le cas échéant, décrivez les mesures prévues pour informer les riverains concernés par les travaux. Dans les autres cas, cochez la case « Ne s'applique pas ».

11 Documents à joindre à l'avis préalable

Joignez une cartographie à une échelle minimale de 1 : 10 000 délimitant les zones d'application des pesticides, la limite du littoral, la bordure des milieux humides et les populations des espèces végétales visées par les travaux. Pour en savoir plus sur la limite du littoral et la bordure des milieux humides, veuillez consulter la note explicative associée à l'article 1.1 du [Guide de référence du Code de gestion des pesticides](#).

Joignez également une copie de l'étiquette de chaque pesticide qui sera appliqué.

12 Déclaration

Cochez les cases qui correspondent à la situation.

Vous devez déclarer si les pesticides seront appliqués dans la partie exondée du lieu visé, conformément aux articles 29.1 et 30.1 du Code de gestion des pesticides.

Vous devez déclarer que le responsable des travaux produira, à l'intérieur d'un délai de deux mois suivant la fin des travaux, un rapport de réalisation des travaux, et qu'il le conservera pendant cinq ans, conformément à l'article 30.3 du Code de gestion des pesticides.

13 Signature du responsable des travaux

Le signataire de l'avis préalable est le responsable des travaux mentionné à la section 2. En signant la demande, vous déclarez que les renseignements fournis dans les sections 1 à 12 sont exacts.

Apposez votre signature et inscrivez la date au format AAAA-MM-JJ.

14 Autorisation relative aux renseignements personnels

Seules les personnes physiques sont visées par la présente autorisation. Les renseignements personnels visés par la présente section sont recueillis conformément à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, c. A-2.1).

En apposant votre signature, vous acceptez les conditions qui y sont décrites.

15 Titulaire de permis

Si le nom du titulaire de permis qui a exécuté les travaux d'application de pesticides ainsi que son numéro de permis sont identiques à ceux inscrits à la section 4, cochez la case. Sinon, inscrivez son nom ainsi que son numéro de permis.

16 Interventions réalisées

Si les interventions réalisées, soit les applications de pesticides et les autres méthodes de contrôle, sont identiques à celles inscrites à la section 6, cochez la case. Sinon, décrivez l'ensemble des interventions réalisées pour contrôler l'espèce végétale visée, notamment les méthodes dites « alternatives ».

17 Travaux d'application de pesticides réalisés

Si les travaux réalisés sont identiques à ceux inscrits à la section 7, cochez la case. Sinon, inscrivez le nom et le numéro d'homologation de chaque pesticide appliqué. Fournissez une liste si nécessaire.

Pour chaque pesticide, inscrivez la quantité (en indiquant les unités), le dosage (en précisant les unités) et le nombre d'applications. Choisissez le type d'équipement utilisé parmi ceux qui sont indiqués. Indiquez les dates des applications.

18 Programme de végétalisation réalisé

Dans le cas où les travaux ont été réalisés à des fins agricoles, cochez la case prévue à cet effet. Dans le cas où aucune modification n'a été apportée au programme de végétalisation décrit à la section 9, cochez la case prévue à cet effet. Sinon, décrivez les modifications apportées au programme de végétalisation.

19 Résultats obtenus

Décrivez les résultats obtenus par l'application des pesticides mentionnés à la section 17, c'est-à-dire l'efficacité des traitements pour chaque zone d'application de pesticides (ex. : pourcentage de plants contrôlés, pourcentage de superficie de la colonie).

20 Document à joindre au rapport de réalisation

Joignez une cartographie à une échelle minimale de 1 : 10 000 délimitant les zones d'application de chaque pesticide indiqué à la section 17.

21 Signature du responsable des travaux

Le signataire du rapport d'exécution est le responsable des travaux mentionné à la section 2. En signant la demande, vous déclarez que les renseignements fournis aux sections 15 à 20 sont exacts.

Apposez votre signature et inscrivez la date au format AAAA-MM-JJ.